

Le recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
publics locaux d'enseignement

s/c de madame et messieurs les IA-DASEN

Bordeaux, le 25 avril 2016

RECTORAT

Santé et sécurité au travail

Objet : Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS)
Référence : BOEN n°44 du 26 novembre 2015

Dossier suivi par :
Christine COCHE
Coordonnateur académique risques majeurs
Conseiller technique du recteur

Réf. : SSST/2015_54

Téléphone
05 57 57 39 82

Télécopie
0557578778

Mél
Christine.coche@ac-bordeaux.fr

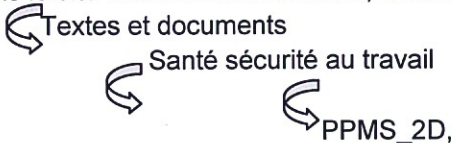
5, rue Joseph-de-Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Le plan particulier de mise en sûreté, adapté à la situation précise de chaque établissement, vise à assurer la sauvegarde des personnes se trouvant à l'intérieur des locaux (élèves, personnels, usagers) en attendant l'arrivée de secours extérieurs en cas d'évènement majeur d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion..) ou particulière (intrusions, attentats...).

La circulaire interministérielle n°2015-205 du 25 novembre 2015 relative à la mise en place de ce plan, abroge et remplace la circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 portant création du PPMS. Elle rappelle sa place dans la protection des élèves et du personnel et insiste sur sa dimension éducative.

Pour vous aider à construire ou mettre à jour votre PPMS, une maquette académique vous est proposée. Elle s'inspire du guide élaboré par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une fiche « intrusions attentats », y est insérée.

Téléchargeable depuis le site intranet de l'académie, au format « .pdf » :

Chemin d'accès : 

elle est également jointe à la présente, au format « .doc ».

.../...

Des correspondants départementaux risques majeurs, formés par l'institut français de formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO RMé) sont à votre écoute pour vous aider dans la mise en œuvre de votre démarche de prévention :

Département de la Dordogne :

Monsieur Alain PIRAME, SAENES - Cité scolaire Giraut de Borneil 24160 Excideuil
Tél. : 05.53.62.21.00

Département de la Gironde :

Madame Sandra ORAZIO, infirmière, conseillère technique du recteur, rectorat
Tél. : 05.57.57.38.23

Madame Florence VILLENEUVE, infirmière, LP Jehan Dupérier, 33160 St Médard en Jalles
Tél. : 05.56.05.03.55

Département du Lot et Garonne, des Landes et des Pyrénées Atlantiques :

Madame Véronique LE GALL, chef de service, DSDEN du Lot et Garonne
Tél. : 05.53.67.70.30

Coordonnateur académique :

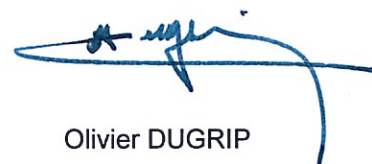
Christine COCHE, ISST Tél. : 05.57.57.39.82

Le PPMS définit les conduites à tenir face à chacun des risques auxquels l'établissement est exposé. Afin qu'elles soient respectées par les élèves, et les personnels, ces instructions doivent leur être expliquées et diffusées par écrit (document récapitulatif des consignes, affiches dans les salles de classe, information lors de la journée de prérentrée, en conseil d'administration et en commission d'hygiène et de sécurité, au même titre que le risque incendie).

Une information à destination des familles est également nécessaire pour diffuser les conduites à tenir et rassurer quant à la prise en charge des élèves en cas d'événement majeur (distribution de la page 20 de la maquette académique).

Je rappelle qu'une copie du PPMS, ou sa mise à jour annuelle, devra être transmise, à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de votre département ainsi qu'au maire de votre commune et à la collectivité territoriale dont dépend votre établissement.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans la démarche de mise en sûreté des élèves et du personnel de notre académie face aux risques majeurs et vous en remercie.



Olivier DUGRIP